

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD268 - Fos-sur-Mer - Accès au projet Innovex - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) souhaite développer la zone d'activité d'INNOVEX, implantée dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Le GPMM prévoit la création d'un accès depuis la RD268 à la zone devant recevoir le projet PIICTO INNOVEX.

Les travaux projetés se situent au PR 7+ 741 et consistent à aménager le raccordement et la voie d'accès du projet.

Pour la réalisation de cet aménagement routier, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet étant situé sur le réseau routier départemental.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire d'ouvrage du Département vers le GPMM.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL